



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

### Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO  
M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO  
M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **090-2023- Adoption du Compte Administratif 2022 et affectation de résultats – Budget Annexe « REGIE ASSAINISSEMENT »**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	1 561 960,94	1 363 306,53	-198 654,41
	Section d'investissement	1 261 557,83	1 546 078,76	284 520,93
Reports de l'exercice 2021	Report de fonctionnement (002)			0,00
	Report d'investissement (001)	363 968,69		-363 968,69
<b>TOTAL</b>		<b>3 187 487,46</b>	<b>2 909 385,29</b>	<b>-278 102,17</b>
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement			0,00
	<b>TOTAL</b>			
<b>RESULTATS CUMULES</b>	Section de fonctionnement	1 561 960,94	1 363 306,53	-198 654,41
	Section d'investissement	1 625 526,52	1 546 078,76	-79 447,76
	<b>TOTAL</b>	<b>3 187 487,46</b>	<b>2 909 385,29</b>	<b>-278 102,17</b>

Le résultat cumulé est de 3 187 487.46 € en dépenses et de 2 909 385.29 € en recettes, soit un résultat de clôture 2022 négatif de – 278 102.17 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « REGIE ASSAINISSEMENT » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2022, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

#### LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **REGIE ASSAINISSEMENT** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2022 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2023 de la manière suivante :

Report section de fonctionnement : D 002 : 198 654.41 €

Report section d'investissement : D 001 : 79 447.76 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

